



Paris, le 30 mars 2023

PART VARIABLE 2022

Le 20 juillet 2020 alors que nous étions en pleine crise sanitaire, nous demandions déjà un changement du mode de calcul de la part variable afin que celle-ci redevienne un élément motivant et apportant un plus à notre rémunération et un recalcul.

L'entreprise nous avait entendu et, afin que les collaborateurs ne soient pas pénalisés, elle avait pris en compte la spécificité de la période du COVID en la recalculant.

Le SU-UNSA considère que pour des commerciaux, parler de chiffres, de productivité, de PNB n'est en rien surprenant.

Cependant, ceci doit se faire en donnant de l'envie, du sens, dans l'humain et l'empathie.

Le 9 mars 2022 nous poursuivions notre désir de voir changer la part variable.

Nous mettions en garde le risque d'une part variable démotivante car établie de telle sorte que son atteinte n'en devenait que plus difficile et ceci alors même que les objectifs se trouvaient plus que dépassés.

Le risque d'avoir une part variable en totale contradiction avec nos résultats est arrivé.

Celle-ci sera l'une des plus faible alors que nos résultats 2022 furent exceptionnels.

Le SU-UNSA demande une compensation et la mise en place d'une part variable simple, atteignable et motivante.

Les objectifs qui sont incontournables dans une entreprise commerciale doivent être adaptés et, lorsqu'ils sont atteints, les déciles ne devraient pas venir impacter la part variable en négatif.

La satisfaction a un poids trop important, son taux d'atteinte est lié en grande partie à l'effectif des agences. En période de sous-effectif, cet item de la part variable ne peut être aussi pénalisant et, devrait être neutralisé.

Cette année fut commercialement exceptionnelle, **elle doit se conclure par une part variable qui récompensera vos efforts.**

Lors du CSE du 30 mars 2023, les élus du SU-UNSA ont demandé une refonte complète pour les prochaines années de la Part Variable et, **un recalcul du versement de celle qui sera versée en Avril 2023** afin qu'elle soit le reflet des résultats commerciaux de 2022.

Nous avons demandé qu'elle se rapproche du montant versé lors nos meilleures années. (2019-2020-2021)

L'entreprise nous a appris lors du CSE que le montant de la PV sera revu par l'octroi d'une **enveloppe supplémentaire de 1,2 millions d'euros**, ainsi, la Part Variable 2022 qui sera versée **devrait se rapprocher de celle de 2019.**

Rejoignez-nous, adhérez au SU-UNSA, l'organisation syndicale qui milite pour un meilleur partage de la valeur créée dans l'entreprise.

Elus titulaires en CSE : Pierre REUSCHLEIN, Virginie GELLENS, Alain VATEL

Elus suppléants en CSE : Cécile FOURNIER, Nicolas GUILLET

✉ syndicat.unifie-uns@ceidf.caisse-epargne.fr

☎ 01.70.23.53.54